

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 3 place de la mairie - Champigny en Rochereau, sous la présidence de Monsieur Dominique DABADIE - Maire de Champigny en Rochereau.

Date de la convocation : 5 mars 2018

Etaient présents :

Mme BONNET Christelle, M. BOUCHER Tony, M. BRION Claude, Mme BROUARD Stéphanie, M. BRUNET Fredy, M. DABADIE Dominique, M. DABADIE Eric, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. FRODEAU Gilles, Mme GAUCHER Marie-France, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GOJOSSO Christine, Mme JAHAN Estelle, M. MEUNIER Daniel, M. MONZO Frédéric, M. RABIER Jérôme, M. REAU Christian, M. RENAUD Yannick, M. SURAUT Jean-Dominique, Mme SURAUT Christine, Mme THERAUD Laurence, ROY Sarah, M. VIDAL Jean-Yves ,Mme CAUSSARIEU Jocelyne.

Procurations :

Mme GENET Virginie donne procuration à M.RENAUD Yannick
M. TOUZOT Gérard donne procuration à M.DABADIE Dominique

Etaient absents :

Mme GENET Virginie et TOUZOT Gérard

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BROUARD Stéphanie

Approbation du compte rendu du 12 février 2018.

DELIBERATION 2018_03_12_01

BUDGET PRINCIPAL - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrits et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2018_03_12_02

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017,

Monsieur le Maire Dominique DABADIE quitte la séance lors du vote du compte administratif 2017.

Sous la présidence de Madame Christine SURAUT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (25/25),

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	549 917.84
	Réalisé :	481 524.42
	Reste à réaliser :	55 164.99
Recettes	Prévu :	549 917.84
	Réalisé :	299 010.54
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 761 022.37
	Réalisé :	1 256 975.16
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 761 022.37
	Réalisé :	1 955 826.89
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-182 513.88
Fonctionnement :	698 851.73
Résultat global :	516 337.85

DELIBERATION 2018_03_12_03

BUDGET PRINCIPAL_AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire et, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	101 709,06
- un excédent reporté de :	597 142,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	698 851,73
- un déficit d'investissement de :	182 513,88
- un déficit des restes à réaliser de :	55 164,99
Soit un besoin de financement de :	237 678,87

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	698 851,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	237 678,87
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	461 172,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	182 513,88

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

DELIBERATION 2018_03_12_04

BUDGET PRINCIPAL_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2018

Monsieur expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locale pour l'année 2018 et demande à l'assemblée de se prononcer les taux d'imposition 2018.

Vu le CGCT,

Vu le projet du budget pour l'année 2018,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de voter les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation :	13.83 %
- Taxe foncière (bâti) :	16.54%
- Taxe foncière (non bâti) :	40.16 %
- cfe :	-

- **charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DELIBERATION 2017_03_12_05

BUDGET PRINCIPAL_ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2018.

Monsieur Daniel MEUNIER, Maire délégué de Champigny le Sec, fait remarquer qu'il aurait souhaité être associé à la préparation des différents budgets.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la somme de 126 117,00 €, correspondant à la part de la DSC versée par l'ancienne Communauté de Communes de Mirebeau, a été budgétisée et non engagée afin d'être reversée à la Communauté de Communes du Haut Poitou suite à la décision du Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique DABADIE, Maire, décide par 20 voix POUR, 3 CONTRE et 4 ABSTENTION de :

- **voter** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Investissement

Dépenses	:	698 734,88
Recettes	:	753 899,87

Fonctionnement

Dépenses	:	1 731 148,86
Recettes	:	1 731 148,86

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	753 899,87	(dont 55 164,99 de RAR)
Recettes	:	753 899,87	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 731 148,86	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 731 148,86	(dont 0,00 de RAR)

DELIBERATION 2017_03_12_06

BUDGET ANNEXE COMMERCES_EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal vote à 26 voix POUR / 1 ABSTENTION le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrits et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2017_03_12_07

BUDGET ANNEXE COMMERCES_VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017,

Monsieur le Maire Dominique DABADIE quitte la séance lors du vote du compte administratif 2017.

Sous la présidence de Madame Christine SURAULT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	100 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	3 600,00
Recettes	Prévu :	100 000,00
	Réalisé :	1 000,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	132 000,00
	Réalisé :	831,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	132 000,00
	Réalisé :	132 918,02
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 000,00
Fonctionnement :	132 087,02
Résultat global :	133 087,02

DELIBERATION 2018_03_12_08

BUDGET ANNEXE COMMERCES_AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire et, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	132 087,02
- un déficit reporté de :	0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **132 087,02**

- un excédent d'investissement de :	1 000,00
- un déficit des restes à réaliser de :	3 600,00

Soit un besoin de financement de : **2 600,00**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	132 087,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 600,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	129 487,02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 000,00

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

DELIBERATION 2018_03_12_09

BUDGET ANNEXE COMMERCES_VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique DABADIE, Maire, décide par 21 voix POUR, 2 CONTRE et 4 ABSTENTION de :

- voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Investissement

Dépenses	:	125 000,00
Recettes	:	128 600,00

Fonctionnement

Dépenses	:	164 737,02
Recettes	:	164 737,02

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	128 600,00	(dont 3 600,00 de RAR)
Recettes	:	128 600,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	164 737,02	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	164 737,02	(dont 0,00 de RAR)

DELIBERATION 2017_03_12_10

BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrits et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2018_03_12_11

BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017,

Monsieur le Maire Dominique DABADIE quitte la séance lors du vote du compte administratif 2017.

Sous la présidence de Madame Christine SURAULT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (25/25),

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	46 180,00
	Réalisé :	44 070,10
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	46 180,00
	Réalisé :	14 033,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	23 314,26
	Réalisé :	4 774,10
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 314,26
	Réalisé :	25 268,20
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-30 037,10
Fonctionnement :	20 494,10
Résultat global :	-9 543,00

DELIBERATION 2018_03_12_12

BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 494,10
- un déficit reporté de :	0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 494,10
- un déficit d'investissement de :	30 037,10
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un besoin de financement de :	30 037,10
------------------------------------	-----------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	20 494,10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 494,10

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
--	------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 037,10
---	-----------

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

DELIBERATION 2018_03_12_13

BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Investissement

Dépenses :	14 436,57
Recettes :	14 436,57

Fonctionnement

Dépenses :	14 303,79
Recettes :	14 303,79

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	14 436,57 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	14 436,57 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	14 303,79 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	14 303,79 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote du budget 2018.

DELIBERATION 2018_03_12_14 **URBANISME_MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de Champigny-le-Sec a été approuvé par délibération du 22 février 2008.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour supprimer le recours obligatoire à l'assainissement collectif dans les secteurs qui ne seront pas desservis par ce système. Les orientations d'aménagement et le règlement doivent être adaptés en conséquence.

Messieurs DABADIE Eric, DABADIE Dominique et FRODEAU Gilles ne participent pas au débat ni au vote de cette décision.

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (23/23)

- de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme. Les documents, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public, seront accessibles au public en Mairie, aux dates et heures d'ouverture.

À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

DELIBERATION 2017_03_12_15 **BUDGET_DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018_PLAN DE FINANCEMENT**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la délibération n° 2018_03_12_05 adoptant le budget primitif 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide:

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après ;

Dépenses	Montant en € ht	Recettes	Montant en € ht
Route des Rochelles	58 146,63	DETR	20 351,32
		Autofinancement	37 795,31
Cimetières	11 533,31	DETR	4 036,66
		Autofinancement	7 496,65

- **De charger** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ces affaires

QUESTIONS DIVERSES

- Vol de défibrillateurs sur le secteur
- Dégradations à l'aire de loisirs

Fin de la séance à 22h05

Le Maire, DABADIE Dominique

La secrétaire, Mme BROUARD Stéphanie